L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 27 MAI 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turgis, F. [illegible], O. Carrière, E. Jumonville, F. Tujague, G. Boumal, J. [illegible], Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet déterminé.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'une quart de la largeur, et seulement sur le recto de la page; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera revêtu d'une devise d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats [illegible] proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants. Ils devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importés en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres de fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

GODCHAUX

31 et 33 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit
POUR ACHETER

Des Vêtements,

Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés

Les prix sur le papier sont insuffisants

—VENEZ—

Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,

Examiner notre [illegible], quant à nos prix.

Voyez vous-mêmes,
Et soyez encore convaincus que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence et reste à jamais [illegible] marchand de linge digne de confiance.

Nota.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.

[illegible]STROM'S
Celebrated Stomach Bitters
—AND—
SEA WEED TONIC BITTERS

[illegible]

15 mai—1m

SPECTACLES BALS, &c.

Grand Concert
[illegible] BERNADETTE [illegible] POMES,
[illegible]
[illegible] Hall,
[illegible] 1879.
[illegible] M. A. Lévêque, Basse; M. Mueller, violoncelliste; MM. Ad. Cassard, J. C. Bradley et Jules L. de Barjac.
sous le patronage de Mmes:

[illegible]

Sixième Fête Musicale Annuelle
—DONNÉE PAR—
L'Association de Bienfaisance et de l'Union Protectrice des Musiciens
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le Dimanche [illegible] et Lundi [illegible] 1879, aux
FAIR GROUNDS.
DIMANCHE, 1er Juin.
Cérémonies d'ouverture à 2 heures P. M.
Grande Marche exécutée de Weber.
Discours [illegible] par M. E. MARX.
Grand Concert [illegible] 50 musiciens sous la direction de M. J. ECKERT.
[illegible] pour enfants [illegible] P. M.
Après le concert, danses sur la plateforme et dans le bâtiment principal.
Lundi, 2 Juin,
Concert sur la plateforme à 3 heures P. M. [illegible] concert dans le bâtiment principal [illegible], sous la direction de M. ROBERT MEYER.
A ce concert il sera exécuté, sous la direction de M. G. COLLIGNON, une ouverture composée par lui. Après le concert, Danse sur la plateforme.
Entrée........50 cents.
Dames et enfants, entrée gratuite.
18mai—au 1er juin.

AVIS.

L'encan des Barres, Débits de Soda et Restaurants pour la Fête de l'Association Protectrice et Mutuelle des Musiciens, qui aura lieu les 1er et 2 juin, sera fait le MARDI, 27 mai, à 11 heures du matin, à notre salle No 51 rue Bienville.

B. MOSES,
18mai—7t Chairman du Comité des Barres.

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Bourgogne.
21 fév 3m D M J

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19 janv—1an D M J

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine immédiatement après et [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans [illegible]
[illegible]

150........CANAL........150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.
Dents Aurifiées cariées
Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années.
Extraction de dents sans douleur
Toutes opérations faites à des prix qui défient toute concurrence.
Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que ma médaille pour les meilleures dents artificielles et mon diplôme du "Dental College."
G. F. MALONEY,
20 jan—1m 150 Canal, près Baronne.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.
Aucune pression de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier.
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.
Les pauvres seront soignés gratis pour des extractions de dents et d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.
Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 jan—6m

CONSULTATION et MOKAINE.
En attendant [illegible] affecter des dépôts de ma Mokaine dans un certain nombre de pharmacies de la ville, on pourra en trouver à mon Office de consultation, coin Moralès et Annette. Une circulaire, donnant les cas dans lesquels cette liqueur est réellement précieuse, sera donnée à qui le demandera.
Je dois ajouter que la Mokaine est aussi agréable à prendre qu'elle est souveraine pour la guérison des maladies citées dans la circulaire.
7 mai—1m Dr C. TESTUT.

BONNE OCCASION.
Magasin de fourrage à vendre.
Un fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré avec bail.
Le fonds consiste en deux drays et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui resteront en magasin, elles seront vendues au prix du marché.
La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. P. CARRERE, 107 rue Decatur, coin St-Louis. 6 mai—1m

Mississippi Military Institute.
[illegible]
A la Capitale Nationale et aux Montagnes de la Virginie,
Commençant le 26 juin 1879.
VOYAGE d'été de trois mois, y compris la pension, le blanchissage, l'enseignement et prix du billet au chemin de fer, seulement $135.
S'adresser pour circulaires à la librairie de HEBERT & Cie,
30 Chartres, coin Bienville.
B. H. MUNSEL, Surintendant,
3mai—1m Pass Christian, Miss.

Wm. J. YOUNG,
Fabricant et marchand de
Harnais, Selles et Colliers, Brides, Fouets, Licous, Etrils, Brosses, etc.
3...... NORTH PETERS ST......3
Entre Ursulines et Hôpital.
Réparations bien faites et à bon marché. Le travail est toujours garanti. L'huile de harnais de Frank Miller toujours en magasin.
1er mars—1an—MAVD.

THE CITIZENS
SAVINGS BANK.
La Banque d'Epargnes des Citoyens,
Au coin des rues Baronne et Gravier.
Reçoit et paiera dorénavant les dépôts sujets aux conditions suivantes:
1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trois mois.
2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, [illegible].
3° Les certificats de dépôts spécifieront, le nom du déposant, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt.
4° Les certificats de dépôts pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au déposant du certificat.
5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui sera été convenu.
Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, argenterie, etc.
11mai—6m

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210....DELORD....208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
[illegible]

SOCIETE.
Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.
Bureau et salle de vente, No 91 rue Royale, entre St-Louis et Conti.
Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires d'encan et de commission.
La longue [illegible] acquise par M. Maurice Barnett dans les affaires d'encan et celle de M. J. V. Gourdain [illegible]
[illegible]
BARNETT & GOURDAIN,
91 rue Royale.
MAURICE BARNETT. J. V. GOURDAIN.
15 mai—1 m.

SPECTACLES BALS, &c.

[illegible] Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle Pyrotechnique
AUX FAIR GROUNDS
VENDREDI, 4 JUILLET 1879,
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS
de la [illegible].

Pas d'artifices.—Programme.

[illegible]

12 Cœur [illegible]
Fusées, [illegible], feux de Bengale, [illegible], etc., etc.
Le [illegible] commencera à 3 heures et durera de [illegible] sur une Grande course de [illegible] Le prix de [illegible] sera adjugé au vainqueur. Entrée, $2 [illegible] sur 3. Entrée pour Sangliers, $2.00.
Courses de poney—Pour ponies au-dessous de 13 mains; 3 entrants et partiront; 1er prix, $15; second prix, $5; entrée pour chaque pony, $2.50. Partie liée.
Les entrées pour les courses devront être faites chez M. Charles Leighton, au coin des rues St-Charles et Canal.
Course aux Souliers (Shoe scramble race) pour jeunes garçons âgés au plus de 12 ans. Prix $5.00 en or.
Course à pied pour les membres—Un quart de mille. Prix, insignes en or.
Escalier [illegible]—Prix, le coq.

Admission - - - - - 50 cts.

Les dames seront accompagnées. Les [illegible] pour deux [illegible] des membres. On [illegible] par la poste. 25 mai—au 4 juillet

BETHEL INFERIEUR.
RUE DE L'ESPLANADE.
SECONDE SOIRÉE
Au profit du
SEAMEN'S HOME,
sous les auspices des dames de la
Société d'Assistance des Marins
Le 28 mai 1879—8 heures.
COMITÉ DE RÉCEPTION.
RUTLEDGE TEBAULT, chairman.
Capt Fred'k A. Johnson, R. H. Noble, Jr.,
S. W. Waring, Dr F. B. Waring,
M. A. E. Delachaussée, W. M. Bryndale,
W. M. Johnson, M. Stringer,
L. Hill.

PREMIÈRE PARTIE.
DISCOURS....GÉN. BUSBY.
1. Ouverture—Amérique—Fourrier, Mlles H et W
2. Récitation—"Good Morning"......Mlle H
3. O Salutaris, Curto......Mlle H—
4. Mr. S. W. Waring, le seul original personnifiant le vieux nègre, chantera "The Old man Dreams."
5. Récitation—"The Vagabonds"......A. L.
6. The Mermaid's Song, (duo) Deleodoriar. [Mlles H—et W—

SECONDE PARTIE.
Trio—Instrumental, Guitare et violon—(Profs. Thomas et DuBerra et Mlle Whittington
M. S. W. Waring prononcera son "Thunderbolt Sermon."
"Come to Meet Me," duo,......Les demoiselles S.
A Mon Ame—Le Trouvère......Les demoiselles
[F. E. et M. F.
Romance—"In Autumn"......Mr John Conner
Récitation—Court Scene, Henry VIII....Mlle C
Star Spangled Banner, avec chœur.
Le piano dont on se servira sera fourni par M. Grunewald. 25 mai—

Quatrième Grand Pique Nique
—Donné par—
l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers,
Au Oakland Grove Park, au-dessus des Casernes des Etats-Unis,
Dimanche et Lundi, 1er et 2 juin 1879
BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis.
Comité d'arrangements.
Théo. Reuther, chairman; Louis Blaser, Geo. Weinmaecher, John Riebler, Martin Agnelly, Geo. Hehlhorn, Jos. Doerman.
24 mai au 2juin

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
399....RUE VILLERE....399
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1an D M J

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév—1an—D.M.J.

F. REMY.
Marchand de Meubles,
199......Chartres......199
Près St-Louis.
A TOUJOURS à son magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, Qu'il vend aux prix les plus réduits. Réparations de meubles. Il s'occupe aussi de déménagements.
10 jan—1an—D M J

J. H. AUDIFFRED
Successeur de J. Montagné
MARECHAL-FERRANT,
336......Rue Royale......336
Entre Esplanade et Paix.
Chevaux ferrés dans le plus bref délai. 28 fév—1an—D M J

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE....434
Entre St-Antoine et Bagatelle.
Cigares domestiques, Seedleaf et Havane. Stock : environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de cibante à $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1an—D.M.J.

MATELAS
A Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44......RUE DE CHARTRES......44
Près Douane.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
1er mars—au 12 nov—DMaJe

Vincente Ranna,
(DIPLOMÉ.)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
135......REMPARTS......135
Entre Toulouse et St-Pierre.
Soigne avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.
Les pratiques du public sont sollicitées et seront remplies avec une grande promptitude.
5fév—1an D Mar J

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 194, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans,
ETABLIE EN..........1866
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
E. ZUBERBIER......Président.
EMIL MAIER......Vice-Président et Secrétaire
EMIL WEBER......Assistant-Secrétaire.
E. KNOTZSCH......Inspecteur.
Directeurs.
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER,
S. J. PLATOW, EMIL MAIER,
L. GRUNEWALD, J. K. MERILH,
J. HARTINGER, FRANK VAUGHN,
FRANK LEVER, J. J. WECKERLING,
J. J. LAROLLE, E. ZUBERBIER.
Sovg—6m

G. PITARD,
201 & 203 RUE DU CANAL
Importateur de quincaillerie, [illegible]
Agent du [illegible] de [illegible] St. Louis [illegible]
[illegible]

B. POMES,
[illegible]
[illegible]

Chaussures.

GEORGE WAGNER,
[illegible]
BOTTES, SOULIERS, BOTTINES,
27 avril—1m. A bon marché!

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.
BOTTES et souliers et tout genre faits ici des meilleurs matériaux [illegible] et tout ordre, à un prix [illegible] que par [illegible] en ville. [illegible]
[illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Frenchmen et Historie.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITES POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.
Toujours un magnifique assortiment composé de chaussures de qualité supérieure, des prix défiant la concurrence.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."
20 fév—1 an

Hotels, Restaurants, &c.

RESTAURANT FRANCAIS,
A McCOMB CITY, Miss.
Sur le chemin de fer de Jackson.
Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les excursionnistes du dimanche qu'ils trouveront au "Restaurant Français," au coin des rues Main et Front, une très bonne table, un service soigné, et tous les agréments que l'on peut désirer quand on quitte la Nouvelle-Orléans en quête de repos et de fraîcheur. Des salons et des cabinets particuliers sont mis à la disposition des touristes. Bons vins et liqueurs de choix. Prix modérés.
MARATTE & JOLY, propriétaires.
24 mai—3 mois

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de [illegible] à donner le plus entier satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Bas prix aux excursionnistes. 25mai—3mois

BEERSHEBA SPRINGS,
Grundy County, Tenn.
Au sommet des Montagnes du Cumberland.
CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal ayant été acheté et complètement restauré par les soussignés, sera prêt, vers le 15 mai, à recevoir MM. les voyageurs et restera ouvert toute l'année.
S'appuyant sur la réputation qu'ils se sont acquise dans le passé comme hommes et comme directeurs d'hôtels, les soussignés osent compter sur une large part du patronage du Sud.
On pourra, après le 1er juin, se procurer des billets pour Beersheba, aller et retour, aux différents bureaux de chemins de fer.
Conditions: $35 par mois; $10 par semaine $2 par jour. Enfants (au-dessous de 12 ans) et domestiques, moitié prix.
CHAS E. SMEDES, autrefois de St-James Hotel, à la Nlle-Orléans.
JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans,
1 mai—3m Propriétaires.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers peuvent désirer. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les familles qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale
THE OCEAN HOUSE,
Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
[illegible]
11 mai [illegible]

[illegible] très modérés, allez au
Alfredo House
à l'extrémité du Nouveau Lac, (au dépôt de la levée de protection) qui est maintenant ouvert pour la saison et à toute heure. Les familles y trouveront tous les agréments possibles.
Dîners particuliers et dîners pour sociétés, faits à des prix raisonnables.
10 mai—1m. ALFREDO.

CRESCENT HOTEL
A LA BAIE ST-LOUIS.
Cet Hôtel situé [illegible] du [illegible] vient d'être [illegible] et sera [illegible] pour tous les agréments [illegible] Il y a à la Baie abondance d'huîtres et de poissons, et l'air y est incomparable pour la santé. Les chambres de l'hôtel sont vastes et bien aérées. Des bains et des voitures seront à la disposition des pensionnaires [illegible] l'usage de bains chauds à la baie. Le chef de cuisine est M. Capdiesse, dont on connaît l'habileté.
6avril—6mois

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.
Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs des bords du lac qui patroniseront la maison.
Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de [illegible], 124 rue St Charles. Prix modérés.
ALEX. MAUSER & Cie, Propriétaires.
16 mars—6m

Bureau des Assureurs,—Nlle-Orléans, 6 mai 1879—Avis aux porteurs de polices des compagnies composant le Bureau des Assureurs de cette ville. L'usage de machines à vapeur de toute dénomination ne sera permis dans aucun édifice assuré par les compagnies constituant le Bureau, à moins qu'on en ait fait préalablement la déclaration aux dites compagnies et obtenu une permission qui sera inscrite dans les polices. Toute violation de ce règlement frappera les polices de nullité.
Par ordre du Bureau.
7mai—30f GEO. MATHER, secrétaire.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Jusqu'au 31 décembre 1878.
1805......ETABLIE EN......1805

Primes de feu	$253,427 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes.		$356,056 76
Moins Primes sur risques non expirées	$92,675 42	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,306 96—123,398 56	
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,243 06
		$268,703 26
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 79	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, [illegible]		
des œuvres de charité et cancellations	56,806 31—162,443 86	
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

[illegible]

Total du passif	$665,455 94

[illegible]

J. TUYES, Président.

Fait et [illegible] devant moi, ce 18 janvier 1879.

TH. BUISSON, Troisième Juge de Paix.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Coin Camp et Canal, Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayants-droit.

DIRECTEURS.
C. T. DUGAZON, H. GALLY,
CHS. LAFITTE, W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS, JULES ALDIGE,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans, 17 mai 1879.
[illegible] ETAT ANNUEL.
Les directeurs, conformément à la charte annuelle, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$165,166 05	
Primes de rivière	60,384 30	
		$225,543 58
Primes [illegible]	$94,142 59	
Moins [illegible]		
...	$12,716 40	
Moins primes remboursées	5,096 27	
		[illegible]
Pertes d'incendie	[illegible]	
Pertes maritimes	7,237 31	
Pertes de rivière	20,576 03	
	$72,934 35	
Taxes, dépenses, salaires, [illegible]	36,443 66	
		110,369 01
Profits nets		$94,408 54
La compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir	$31,461 33	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		61,636 33
Prêts sur [illegible]	$ [illegible]	
Argent en caisse	45,551 00	
		101,072 05
Propriétés foncières		160,000 00
Bons de ville, actions de banque et autres		24,082 50
Primes en voie de collection		26,697 00
Suspense account et fractions d'actions		14,150 00
		$406,207 50

L'exposé précédent est une copie véridique et correcte des livres de la Compagnie.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire. THOS. A. ADAMS, Président.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux assurés sur le compte de profits du [illegible] placés en actions de la Banque [illegible] and Traders, qui pourraient être [illegible] Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes de cette action, payable lundi, 16 juin 1879.

DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adolf Thielen, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Bernheimer, Jos. B. Wolf,
E. B. Post, Edw'd Pilsbury,
Sam. B. King, Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone, George Martin,
Alfred Moulton, L. C. Jurey,
Edward Hale, Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer, Jno. V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
Reuben O. Bush, John M. Parker,
31mai—1m

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,
UP TO DECEMBER 31st 1878.
1805......ESTABLISHED IN......1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,607 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct—Premiums on risks not terminated	$92,675 42	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,306 96—123,398 56	
Net earned premiums		$232,460 20
Interest on investments		36,243 06
		$268,703 26
Deduct—Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 79	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31—162,443 86	
Net profit		$106,259 42
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of December, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,662 4[illegible]
Premiums in course of collection	64,082 [illegible]
Premium notes	19,462 45
Due by agents	3,848 [illegible]
Real estate	143,226 42
First mortgage notes and pledge notes	170,977 05
Bonds of city, railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 07
Total assets	$665,455 94

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 42
Dividends unclaimed	9,520 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$665,455 94

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. W. HINCKS, Secretary. J. TUYES, President.

Sworn to and subscribed before me, this 21 tenth day of January, 1879.

TH. BUISSON, Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO., Corner Camp and Canal Streets, New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.
C. T. DUGAZON, H. GALLY,
CHS. LAFITTE, W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS, JULES ALDIGE,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17 jan—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.
VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente.

Sur risques de feu	$324,652 72
Sur risques de mer	20,648 79
Sur risques de rivières	34,051 91
Total des primes	$379,353 42
En moins, primes non expirées	117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1878	$261,512 42
Pertes payées— Sur risques de feu	$55,437 [illegible]
Sur risques de mer	13,465 [illegible]
Sur risques de rivières	10,364 [illegible]
Taxes, dépenses et intérêt payés	35,317 52
Réassurances et primes remboursées	18,312 07—132,799 68
Bénéfices	$128,712 74

L'actif de la compagnie est comme suit:

[illegible]

	$1,077,613 59

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. HARE, Secrétaire.

[illegible] devant moi, [illegible], ce 10 juin 1879.

JAMES FAHEY, [illegible]

Le 10 juin 1878, [illegible]

[illegible]

DIRECTEURS.
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, R. FATJO,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
E. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
E. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
A. A. LELONG.
11 juin—

A vendre pour cause de départ.
UN ÉTABLISSEMENT de maréchal-ferrant, vis [illegible] chevaux du Dr. F. [illegible], No 188 rue [illegible], entre [illegible] pour [illegible]
[illegible]
Sujets—1m

L. S. L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 17 JUIN 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane,
—LE—
MARDI, 17 JUIN 1879,

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$ 5 2 2, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin,

DANS LA MATINÉE DE

Mardi, 17 Juin 1879,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE

Ce sera conduit avec un grand

Concert Promenade

à cette occasion les meilleurs musiciens [illegible] seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de $100,000		$100,000
1 ...... de	50,000	50,000
1 Lot de....	20,000	20,000
2 Lots de....	10,000	20,000
4 Lots de....	5,000	20,000
20 Lots de....	1,000	20,000
50 Lots de....	500	25,000
100 Lots de....	300	30,000
200 Lots de....	200	40,000
600 Lots de....	100	60,000
10000 Lots de....	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinq [illegible] avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinq [illegible] avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinq [illegible] avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.	7,500
11,279 Lots s'élevant à......	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau principal de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

Envoyez au Lock Box 692, Nouvelle-Orléans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur la bureau de Poste, [illegible] des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS

[illegible] GRAND TIRAGE DU

17 JUIN 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

Des garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui devront être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lou.

TOUTE-LETTRE-SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE

PALAIS

—DES—

MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Etabli en 1840,

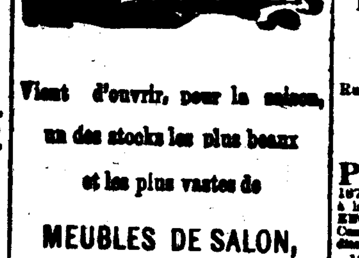

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

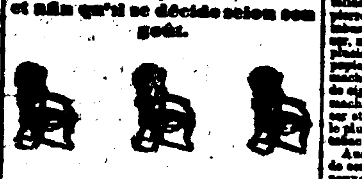

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

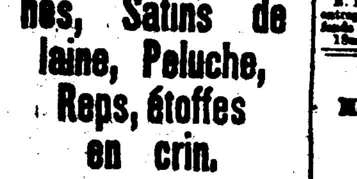

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de

GLACES

du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, Lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,
132 S. RAMPART & PERDIDO
27 nov—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

La belle maison de résidence et magasin No 177 rue Orléans, en face du Marché Tremé.

Belle maison de résidence No 256 rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe.

Maisonnette No 532 rue St-Jean-Baptiste.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale.—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale entre Canal et Douane, POUR CAUSE DE DÉPART:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Villeré, Ste-Anne et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 71 pieds 11 pouces 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Villeré, et 71 pieds 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, le bas occupé par un magasin et le haut distribué pour résidence de famille; cette belle propriété porte le No 177 rue Orléans.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St-Philippe et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande maison ayant 4 chambres, 2 cabinets et galerie, avec grandes bâtisses hautes en briques ayant environ 12 chambres, Water Works, latrines, etc., rapportant maintenant $40 par mois. Cette propriété porte le No 255 rue Bourgogne.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues St. Jean Baptiste, Champs-Elysées, Claiborne et Français, mesurant 36 pieds 7 pouces de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une petite maisonnette, latrines, etc., etc.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie, les acquéreurs assureront les dites bâtisses et en transféreront les polices à qui de droit, rembourseront les primes d'assurance non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leur adjudication des taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes par devant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
25mai—

Jolie petite propriété rue Broad, entre Columbus et Laharpe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, Columbus et Laharpe, mesurant 50 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison haute ayant 4 chambres, galerie devant et derrière, citerne, latrines, &c. Les chars de la rue Dumaine et de la rue Ursulines passent devant et à proximité de la propriété.

Termes et conditions.—1/2 comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire. l'acquéreur assurera les bâtisses et transfèrera la police d'assurance à qui de droit et toutes les autres clauses habituelles. Il assumera aussi toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais de l'acquéreur. 25 mai—

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Rue Dryades, entre Julia et Girod.

Rue Franklin, entre Canal et Gasquet.

Succession de Henri Demasssiet.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai 1879, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, les propriétés suivantes pour clore la succession:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Julia, Remparts et Girod, mesurant 32 pieds 2 pouces face à la rue Dryades, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Canal, Gasquet et Liberté, mesurant 32 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 53 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Pour plus amples détails, voir les plans à la Bourse.

Termes et conditions.—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets: l'acquéreur s'engage à tenir les bâtisses assurées, d'en transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18mai—25 au 31.

MANUFACTURE DE TABAC A FUMER, A PRISER ET DE CIGARES.

Dans l'affaire de banqueroute de M. Riquelme.

Vente par ordre du syndic officiel.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—VENDREDI, 30 mai 1879, à 11 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, rue Tchoupitoulas No 67 entre les rues Poydras et Lafayette, par ordre du syndic officiel dans l'affaire ci-dessus—

L'établissement récemment arrangé et complètement équipé pour une manufacture de tabac à fumer, à priser et de cigares, comprenant toutes les machines et installations les plus modernes, telles qu'une machine d'une force de 20 chevaux, pierre française améliorée de Goldman, compresse de tabac de Pease Nos 1 et 3, pressoir, machine à hacher, machine à faire des boîtes, rouleaux à vapeur, plusieurs presses, séchoirs, machine à couper le papier de Hoe & Co., séchoir de tabac à vapeur, machine à imprimer, poids et balances, compteurs de cigares, meules et séchoirs, bois de sassafras, machinerie de vieux fer, citerne, pierres à aiguiser et de fait tout l'appareil nécessaire du modèle le plus moderne et fait pour une manufacture de tabac de première classe.

Aussi toutes les installations légères livres de compte et une liste de [illegible] ouverts qui peuvent être vus et examinés chez l'encanteur, sur demande.

Termes et conditions—La moitié comptant au moment de l'adjudication et la balance à six mois de crédit en un billet de l'acquéreur avec bonne et valable garantie approuvée par le syndic.

Le propriétaire des lieux donne un bail à l'acquéreur sur le pied de $60 par mois, payable mensuellement jusqu'au 30 septembre 1879, et après ce temps des arrangements pourront être pris pour un an ou davantage.

N. B.—C'est une occasion rare pour un homme entreprenant et de moyens limités d'employer ses fonds avec la certitude de larges profits.
18mai—

Merchants' Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.
TWENTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1878, including Unearned Premiums for the previous year—

On Fire Risks		$324,652 72
On Marine Risks		20,648 79
On River Risks		34,051 91
Total Premiums		$379,353 42
Less Unearned Premiums		117,841 00
Net Earned Premiums 31st May 1878		$261,512 42
Losses PAID— On Fire Risks	$55,437 59	
On Marine Risks	13,465 68	
On River Risks	10,364 92	
Taxes and expenses, less interest	35,317 52	
Re-insurances and Return Premiums	18,212 07—132,799 68	
Profit		$128,712 74

The Company have the following assets:

Real Estate	$296,054 86
City Bonds and Mortgage Bonds	65,100 53
Bank, Water Works and other stocks	196,378 40
Notes secured by mortgage	156,501 65
Notes secured by pledge	60,870 83
Bills receivable	81,811 67
Premiums in course of collection	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,000 00
City Scrip	5,879 39
Cash on hand	81,551 35
	$1,077,613 59

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. HARE, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 10th day of June 1878.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 10th day of June 1878, it was resolved to declare a Cash Dividend of Twenty Per Cent on the net earned participating Premiums for the year ending 31st May 1878, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of five per cent per annum on their stock.

Directors.
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, R. FATJO,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
E. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
E. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
A. A. LELONG.
June 11—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Beaux meubles de salon et de salle à manger. Belle verrerie.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur— Bureau No 31 de la rue du Camp.—JEUDI, 29 mai 1879, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, à la résidence No 242 rue du Canal, entre Franklin et Tremé—

Un assortiment général de meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher et un bel assortiment de verrerie et de cristal.

Conditions—Comptant sur livraison.
27mai—au 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente importante d'actions, de bons et de certificats d'appropriations de Ville dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation.

No 45,440, Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. – Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 7 juin 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles de cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 mai 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les valeurs suivantes, à savoir:

1° 62 actions du stock capital de la compagnie du Gaz de la Nlle Orléans.

2° 20 actions de la compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans.

3° 2 actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans.

4° 10 actions des Boatmen's Savings Bank.

5° 5 actions de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

6° 3 Bons Consolidés de $1,000 de la ville de la Nouvelle orléans avec coupons à partir de juillet 1876.

7° Un nombre de certificats d'appropriation de ville, ord. A. S. No 1768 de différents montants s'élevant à à peu près $1.290 83.

Conditions—Comptant avant le transfert.
25 mai—25, 27 et 31, juin 1, 6 et 7.

PAR A. SELLE.

Vente positive et sans réserve d'un magnifique emplacement de commerce, rue Vieille Levée entre les rues Hôpital et Ursulines.

PAR ARMAND SELLE, Encanteur, — Bureau No 50 rue Royale.—SAMEDI, 31 mai 1879, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Gallatin, Hôpital et Ursulines. Lequel lot mesure 25 pieds 11 pouces face à la rue Peters, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur du côté de la rue des Ursulines, 89 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue Hôpital et 25 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Gallatin. Le tout mesure américaine. Ensemble les bâtisses et améliorations, y appartenant.

La propriété est vendue sujette à un bail de 3 ans daté du 1er juillet 1878 et expirant au 30 juin 1881 à raison de $420 par an.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.
27 mai—5 fois.

PAR S. GUINAULT.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 29 mai 1879, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Union et Grande-Hommes—

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de groceries avec comptoir et étagères, glacière, &c. Conditions—Comptant. 27 mai

Jolie maison en briques rue Toulouse No 67.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 31 mai 1879, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Toulouse, Royale, Bourbon et St Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 85 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur, ensemble une maison basse en briques ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, par la maison, cuisine haute en briques ayant cinq chambres, cour carrelée, waterworks, latrines, &c., &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque—Cette propriété appartient au vendeur depuis 53 ans.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 25 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé..........$500,000
VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureau: No 58 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les— Risques de feu	$312,423 68		
Risques de rivière	65,373 30		
Risques maritimes	49,841 90		
		$427,637 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	
			$532,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,730 00		
Primes remboursées	19,457 30		
			114,196 39
Primes nettes			$398,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 28		
Risques de rivière	37,367 86		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00		
		$146,630 77	
Ajoutez: Réassurances	33,045 25		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,000 00		
Board of Underwriters	4,593 30		
Dépenses	34,482 91		
		81,669 30	
Fonds de réserve		10,000 00	
Dividendes sur le capital	49,500 00		
Moins en compte et intérêt	24,234 90		
		25,265 00	
			$286,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$257,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	66,685 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	56,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, paiera des profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir du lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.
E. J. Hart, J. Weis, Scott McGehee,
Henry Renshaw, J. W. Taylor, D. Fatjo,
B. Biscoe, J. C. Morris, T. L. Airey,
A. Baldwin, James I. Day, R. E. Craig,
Chas. Macready, Lionel C. Levy, Sam'l L. Boyd,
W. R. Seymour, Emery Clapp, Jno. S. Groves,
Jno. G. Gaines, D. A. Chaffraix, J. A. Blanc,
Jesse S. Flower, J. L. Harris. H. Newman.
2 fév—au 31 déc.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 25 mai 1879.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Albert J J (sombreraria) Laharque Jn
Bandera Simone Oustalet Paul
Caserta Giuseppe Pingue Rinaldo
Hourquettes Antoine Selvas Joaquin
Jausseau Joseph

LISTE DES DAMES.

Annette Susanne Madame
Peterson Amélie Vve Madame
Meneren Madame

W. L. McMILLEN, maître de poste.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commune street," partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Baronne et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal, près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

L'Abeille de [illegible]
Bureaux, N[illegible]
NOUVE[illegible]
MARDI

VA[illegible]

COMPAGN[illegible]
TRANSA[illegible]
Service entre l[illegible] Marseille, via [illegible] et [illegible]
MAL[illegible]
CAL[illegible]
GUA[illegible]
Cette ligne prend [illegible]
Pour fret et passa[illegible]
26 jan—1an

COMPAGNI[illegible]
TRANSA[illegible]
NEW [illegible]
Les magnifiques [illegible] pour le continent [illegible] électriques) partiront [illegible] re du Nord, au pied [illegible] suit:
AMERIQUE [illegible]
FRANCE, Trudelle [illegible]
CANADA, Frangeu[illegible]
Prix du passage [illegible]
Première cabine (via [illegible])
Deuxième —
Troisième —
BILLETS ALLER ET [illegible]
Passage d'entrepont [illegible] rieur, comprenant [illegible] ou et pour le voyage [illegible] dans à Paris.
Les paquebots n[illegible] rement pas de pass[illegible]
4mai—1f

Lloyd de l'A[illegible]
STEAMERS E[illegible]
LA NOUVELL[illegible]
LE HAVRE,
ET LA [illegible]
LES steamers du [illegible] GNE DU NORD [illegible] régulier comme suit [illegible]
De Brême [illegible]
Braunschweig [illegible]
Ces steamers font es[illegible] vre et à la Havane, et [illegible] Havane et à Southamp[illegible]
PRIX D[illegible]
De Brême, Southampt[illegible] ou à la H[illegible]
Chambre...$150
De la Nouvelle-Orléans [illegible]
Chambre...$150
De la Nouvelle-[illegible]
Chambre....$35
Pour les enfants au [illegible]
N. B. Notre agent [illegible] Erhard, à Galveston [illegible] passages d'entrepont [illegible]
De Brême à Galveston [illegible]
De à Indianola [illegible]
La compagnie se rés[illegible] vaisseaux leu[illegible] et les prix du passa[illegible]
Les consignés vendu[illegible] Brême, Southampton [illegible] Orléans.
Pou au détails [illegible] F. 81[illegible]
12 ais [illegible]

MON[illegible]
Le rapide steame[illegible]
E[illegible]
Pour Belize, Hondur[illegible] Cortez, Truxillo, Ruata[illegible] vement pour les ports [illegible]
27 avril 1879 a [illegible] cayune Tier, via à vis [illegible]
Pour fret et passage [illegible] supérieurs, s'adresser [illegible]
23 et 25 rue Front et [illegible] les rues Gravier et [illegible]
N. B.—Le WARD [illegible] nexion avec la ligne [illegible] même ligne.

Pour New-Yo[illegible]
Ligne [illegible] well [illegible] Nouvelle-[illegible]
CETTE LIGNE [illegible]
des steamers [illegible]
KNICKE[illegible]
NEW OR[illegible]
HUDSON
CORTES
Le steamer [illegible]
KNICKER[illegible]
Partira de son wharf [illegible]
Mercredi 28 m[illegible]
L'assurance sur ce[illegible] cette ligne à [illegible]
Passage—Cabin[illegible]
Entre[illegible]
Bille[illegible]
Cette ligne prend, de fr[illegible] mente pour LIV[illegible] HAVRE.
Pour fret ou pas[illegible]
ALF[illegible]
4mai—1an

BELFAST [illegible]
STATE[illegible]
De New-York à [illegible]
TOUS LE[illegible]
Cabines de premiè[illegible] seule c[illegible]
BILLETS [illegible]
les points d[illegible] plus bas. Billets de [illegible] $100 à $120 Seconde [illegible] chette $40, billets de r[illegible]
Pour billets, informat[illegible]
AUSTI[illegible]
ou à A. [illegible]
35 Caron[illegible]
C'est la seule ligne a[illegible] elle offre aux voyageurs [illegible] rapport de l'économie [illegible] aucune autre rout[illegible]
LIVE[illegible]
Ligne Américaine [illegible]
La seule l[illegible] PAVILLON [illegible] part tous les JEUDIS [illegible]
LIGNE RED STA[illegible]
Au départ de NEW Y[illegible] alternativement.
C'est la route la meilleu[illegible] pour toutes les parties d[illegible] talie, etc. S'adresser à [illegible]
PETER WRIGH[illegible]
ou à A. K. MILL[illegible]
10 fév—9mt[illegible]

FEUIL[illegible]

QUITTANC[illegible]

Par Pa[illegible]

PREMIÈ[illegible]

L'HÉR[illegible]

TERRE[illegible]

L'Héritière avait [illegible] tempe cette torture [illegible] tou, d'elle les raille[illegible] qui célébraient par [illegible] l'homme qu'elle a[illegible] nu tout au fond de [illegible] et sa colère. Elle [illegible] tout toujours: Je a[illegible] Il faut que je sache [illegible]

Mais la force de [illegible] complice; à mesur[illegible] faillait, un courro[illegible] rait d'elle et grand[illegible] sa raison. Elle at[illegible] dent et plein d'adm[illegible] insultait lâchement [illegible] froide et se taire; [illegible] s'échappa enfin de [illegible] une malédiction à [illegible] l'espoir du sang.

Le son de sa p[illegible] rappeler à elle-mê[illegible] tinct son danger; [illegible] allait mourir sans [illegible] mer.

Ce fut la pensée [illegible] lui rendit la force, [illegible] tout à coup et [illegible]